

Le port de la ceinture de sécurité

Tout comme le siège pour enfants, la ceinture de sécurité fait partie des moyens de protection «individuelle» – c'est-à-dire qui protège celui qui les utilise – permettant de réduire les conséquences d'un accident de la route.

La ceinture à trois points, standard actuel, a été brevetée en Suède en 1958.

En Belgique, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire depuis 1975 à l'avant et 1991 à l'arrière.

Depuis le 1^{er} septembre 2005, le nombre d'enfants transportés à l'arrière du véhicule ne peut plus être supérieur au nombre de ceintures et, depuis le 1^{er} septembre 2006, chaque enfant dont la taille est inférieure ou égale à 1,35m devra toujours être attaché dans un système de retenue adapté à son poids et à sa taille.

Données¹

Population «jeunes»

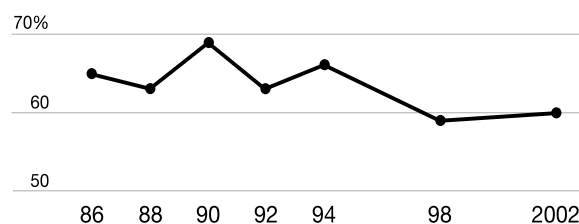
Depuis 1986, l'étude «Santé et Bien-être des jeunes d'âge scolaire», relative aux comportements et modes de vie de ce public, s'est notamment intéressée au port de la ceinture de sécurité (i). Les données qui sont présentées ci-après sont issues de cette enquête réalisée en Communauté française de Belgique. En 2002, elle a été réalisée auprès de 14.748 jeunes âgés de 10 à 19 ans.

En 2002, 60% des jeunes âgés de 13, 15 et 17 ans déclarent porter souvent ou toujours la ceinture de sécurité. De 1986 à 1994, cette proportion est restée relativement stable. En 1998 et en 2002, on observe une légère diminution statistiquement significative par rapport à 1986.

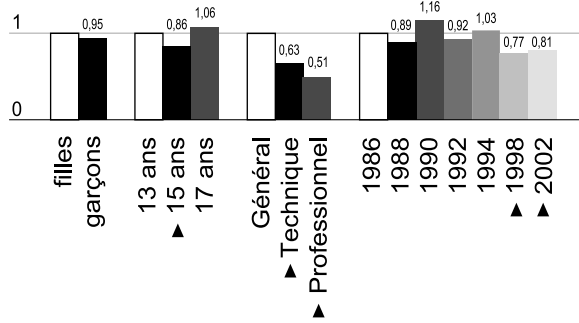
Notons que les jeunes âgés de 15 ans sont significativement plus nombreux que leurs camarades de 13 et 17 ans à ne pas attacher leur ceinture.

1. Ces chiffres nous donnent un ordre de grandeur maximal du phénomène, leur réalité dépend de la méthode d'investigation choisie : comportement observé par un tiers ou comportement avoué du répondant (ce dernier ayant plutôt tendance à surestimer la «bonne» réponse).

Graphique 1 : Proportions standardisées en % des élèves qui déclarent porter toujours ou souvent la ceinture de sécurité, par année d'enquête (santé et bien-être des jeunes, ULB-PROMES, 2002)



Graphique 2 : Association entre le fait d'utiliser toujours ou souvent la ceinture de sécurité et le sexe, l'âge, le type d'enseignement et l'année d'enquête (Odds Ratio) (Santé et bien-être des jeunes, ULB-PROMES 2002)



Aucune différence entre les filles et les garçons n'a pu être établie concernant ce comportement. Par contre, les jeunes de l'enseignement technique et professionnel sont moins nombreux à utiliser régulièrement la ceinture de sécurité en voiture, comparativement aux élèves de l'enseignement général.

Les premières analyses des données récoltées en 2006 confirment ces tendances.

Population «adultes»

En Europe, bien que la collecte de données ne soit pas standardisée, on estime que le port de la ceinture de sécurité varie de 59% (Hongrie) à 97% (France) à l'avant et de 21% (Estonie) à 90% (Allemagne) à l'arrière (Tableau 1).

En comparaison avec d'autres pays, le port de la ceinture de sécurité n'est toujours pas devenu un automatisme en Belgique, bien qu'il progresse au cours des années et des campagnes

d'information (par rapport à 2001 : + 9% à l'avant, + 20% à l'arrière). Les femmes ont davantage tendance à s'attacher que les hommes : 71,5% des femmes mettent leur ceinture en tant que conductrices (contre 64% pour les hommes) et 75,8% en tant que passagères avant (contre 49,4% seulement des hommes).

Par ailleurs les Belges sont loin d'être convaincus de l'utilité de la ceinture, ainsi 27% des conducteurs estiment encore que le port de la ceinture n'est pas indispensable à condition de conduire prudemment et 49% d'entre eux pensent que le risque d'être bloqué par une ceinture en situation de danger est bien réel. (iii)

Commentaires

Le port de la ceinture de sécurité est un des moyens les plus simples et les moins coûteux pour réduire la gravité des blessures et le nombre de victimes d'accidents de la route, même à vitesse moyenne. En effet, le choc lors d'une collision à 50km/h est comparable à une chute depuis le quatrième étage d'un immeuble. C'est ainsi que selon l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (I.B.S.R.), de manière générale, le port de la ceinture réduit de plus de 40% le risque de traumatisme crânien et d'environ 50% le risque de décès ou de blessures. Par ailleurs, 80% des décès recensés parmi les passagers avant seraient évitables si les passagers arrière bouclaient leur ceinture. (iv)

Le choix chez un jeune de porter ou non la ceinture de sécurité dépend à la fois d'une prise de conscience du risque et de la socialisation familiale. L'adolescence est une période d'initiation et d'expérimentation de conduites à risque, c'est aussi une période pendant laquelle les comportements parentaux sont observés et ceux des pairs souvent copiés. (v) Notons aussi que les accidents de la route sont la première cause de décès chez les jeunes et qu'ils semblent en être bien conscients. (v)

Le fait de porter ou non la ceinture est également influencé par le type et la longueur du trajet ainsi que la place occupée dans la voiture ou même par des préjugés. Selon

